

Sujet : [INTERNET] réponse à l'enquête publique Revest-Saint-Martin.

De : FAGOT Joel <joel.fagot@univ-amu.fr>

Date : 22/09/2023 21:42

Pour : "pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr" <pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver-ci-dessous mes commentaires en réponse à l'enquête publique concernant la demande d'autorisation de défrichement d'une surface de 0,36 ha et la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de Revest-St-Martin au lieu-dit « Corraïne »

Cordialement,

Mr Fagot Joel, 325 rue de la Mairie, Mallefougasse-Augès.

Réponse à l'enquête publique :

La lecture du dossier montre les limites de l'étude d'impact sur la biodiversité. Les jours de prospection précisés dans le tableau 22 de l'étude d'impact semblent insuffisants pour un inventaire exhaustif de la flore et de la faune du site du projet. Les dates d'inventaires sont également anciennes (elles datent de 2016 à 2020 selon les compartiments biologiques). Une actualisation aurait été nécessaire dans un contexte climatique changeant qui affecte les écosystèmes. On notera également l'absence d'études sur les micromammifères rares qui sont probablement présents sur site, et l'absence d'une cartographie précise des arbres à fort enjeux de conservation (refuge de chiroptères).

De plus, contrairement à l'avis de la MRAE, cette demande de permis de construire ne considère que les impacts possibles dans un rayon de 5km. Or ce projet vient s'ajouter aux très nombreux projets photovoltaïques déjà installés (exemples Fontienne, Châteauneuf Val-saint Donat), en cours d'installation (Cruis) ou en cours d'étude (Les Omergues, Banon, Mallefougasse, Aubignosc, Ongle, etc...) autour ou sur la montagne de Lure. Ces installations vont progressivement changer la nature profonde d'une région dont l'attractivité dépend de sa ruralité, de son caractère patrimonial et de ses paysages d'exception. On ne peut considérer ces projets individuellement sans prendre en compte leurs effets cumulés sur l'identité régionale. Quelles conséquences à long terme sur l'économie touristique ? A l'heure du télétravail, qui viendra s'installer dans une région truffée de panneaux solaires, et pour y développer quelle activité ? Quel sera l'impact de tous ces projets sur le coût du foncier et sur l'agriculture ? Quid de l'impact cumulé de ces projets photovoltaïques sur un écosystème et une biodiversité que l'on détruit par petites touches ? Il convient de mener une réflexion plus globale avant d'accepter de tels projets qui – par accumulation – auront des effets non réversibles sur l'attractivité et le développement futur de notre belle région de Lure.